CONSORT NT
People for innovation

Adhésion au pacte mondial de l'ONU

Communication de Progrès - Mai 2015

1. INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe CONSORT NT est une société de services de 1 900 salariés spécialisée dans les technologies de la communication et de l'information, opérateur ainsi qu'intégrateur de d'infrastructures et de solutions.

Depuis le 18 juin 2004, sous l'impulsion de son Président Jason GUEZ, le Groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. La « Communication de Progrès » traduit chaque année, au travers de retours factuels voire quantifiés, nos actions et leurs résultantes au regard des engagements pris.

Dans un contexte de recherche constante d'équilibre économique ainsi que de croissance rentable et durable, la Direction Générale du groupe Consort NT souhaite que l'entreprise demeure également respectueuse:

- des femmes et des hommes qu'elle emploie,
- des attentes de ses clients,
- des lois qui encadrent ses activités,
- de son environnement.

Nous rendons compte ici de nos actions sur les 4 catégories du Pacte de l'ONU (Droit de l'homme, Droit du Travail, Environnement, Lutte Contre la Corruption). L'ensemble des mesures mises en place constitue en effet, pour la Direction Générale de Consort NT, un socle d'égale importance.

Je tiens à mettre en avant la continuité des résultats traduisant les efforts que nous engageons envers l'emploi des séniors ainsi que de la mise en place de mesures envers les plus juniors.

Par ailleurs, il me parait important de souligner que le déploiement de notre charte Ethique, ainsi que le renforcement du lien avec nos collaborateurs constitueront, en 2015, des points importants d'attention pour l'ensemble de la Direction Générale de Consort NT.

En qualité de Directeur Général du Groupe Consort NT, je réitère notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies pour l'année 2015, et m'engage à faire poursuivre et à améliorer ces actions sur le long terme.

Elie COHEN
Directeur Général

2. Droits de l'Homme

2.1. En matière de respect des droits de l'homme, pour répondre aux Principes : N° 1 : Contribuer à la protection des droits de l'homme et respecter ces droits ; N° 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

L'entreprise Consort NT a signé un accord « Sénior » en 2012 comprenant 4 domaines d'actions et maintient aujourd'hui ses efforts pour leur respect :

o Maintien dans l'emploi des salariés de 50 ans et plus

Les indicateurs annuels définis pour suivre ces objectifs restent d'actualité. Sont suivis de façon continue :

- Les effectifs CDI de la société de 50 ans et plus au 31/12
- Le nombre de départs des salariés de plus de 50 ans dit « sénior », à l'initiative de l'employeur.

Dans un contexte d'augmentation de nos effectifs de 7%, le pourcentage des effectifs « senior » reste stable et à la cible des 3%.
Le pourcentage de départ à l'initiative de l'employeur a, quant à lui, très significativement été amélioré passant de 6,6 % à 4 %.

o Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles

Dans le cadre de la politique de développement des compétences, un entretien individuel dit « entretien d'expérience » est planifié en 2015 pour les 134 collaborateurs de 47 ans et plus, soit l'ensemble des salariés concernés.

o Développement des compétences, des qualifications et accès à la formation

L'objectif défini pour cette action est qu'au moins 50 % des salariés accèdent à une action de formation sur les trois ans d'application du plan.
En 2013 : 1 538 jours / 1 569 collaborateurs = 0.98 jour par collaborateur
En 2014 : 1 751 jours / 1 680 collaborateurs = 1.04 jour par collaborateur

Soit une augmentation de plus de 5%, dans un contexte de croissance des effectifs de 7%

○ Aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite

L'accompagnement des salariés séniors se concrétise par la mise en place, sur base de volontariat, d'un rendez-vous auprès de la Direction des Ressources Humaines et avec les organismes sociaux, dans les 5 ans précédents le départ, à des fins d'information sur le « programme sénior retraite » mis en place au sein du groupe Consort NT.

Entre Mai 2015 et Mai 2016, 11 collaborateurs sont concernés.

3. NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3.1. En matière de respect du Droit du travail, pour répondre au Principe : N° 6 : Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'accord « Senior » de 2012 a été complété fin 2013, avec la signature d'un accord dit « de génération ». L'objectif de cet accord est le développement d'une politique de gestion des âges au sein de Consort France (filiale regroupant la très grande majorité de nos effectifs) favorisant:

- l'insertion durable des jeunes,
  (appuyée par une sensibilisation du personnel dédié au recrutement),
- l'embauche et le maintien dans l'emploi de salariés dits « seniors »,
- la transmission des savoirs et des compétences dans l'entreprise.

Étant précisé que l'accord s'attache aux "jeunes salariés", âgés de moins de 26 ans, et salariés dits "seniors", âgés de 50 ans et plus.
L'accord a une durée d'application de 3 ans et comprend des mesures et engagements sur ces trois axes.

En complément des actions et engagements induits de l'accord « Sénior » de 2012, les objectifs et indicateurs annuels définis sont les suivants :

- **Taux de « Sénior » (de 50 ans et plus).**
  L'objectif sur une période glissante de 3 ans est de 3%.
- **Taux d'embauche de jeunes salariés en CDI, sur le nombre total d'embauches en CDI.**
  L'objectif a été fixé à au moins 25%, avant le terme de l'accord, sur les 3 années d'application. Que ce soit année par année ou sur l'ensemble des embauches des 3 dernières années, le taux est supérieur aux objectifs, soit 29 % en glissant sur les 3 années.
- **Modalités d'intégration, de formation et d'accompagnement des jeunes.**
  Chacun des jeunes salariés (jusqu'à 26 ans) embauchés à compter du 1er janvier 2014 bénéficie de l'appui d'un Référent. 21 référents ont été nommés pour un total de 96 embauches de jeunes de moins de 26 ans.
- **Un Jour de « congé enfant malade » additionnel est attribué lorsque l'enfant malade est âgé de 0 à 7 ans.**

3.2. En matière de respect du Droit du travail, pour répondre au Principe : N° 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Consort NT, attaché à la qualité et réalité du dialogue social, fait évoluer en permanence ses accords et en assure scrupuleusement le suivi de la mise en œuvre. Les points suivants ont donc évolués en 2014 :

Accords de nuit

Afin de renforcer les garanties existantes en faveur des travailleurs de nuit (conditions de travail, articulation travail de nuit/vie personnelle, ...), un accord d'entreprise relatif au travail de nuit chez Consort France a été conclu par la Société et l'ensemble des organisations syndicales représentatives présentes dans l'entreprise (CFTC, CFE-CGC et CGT) le 27 mars 2014. Cet accord est entré en application dès le 1er avril 2014.

Pour assurer le suivi de cet accord certaines mesures, impliquant la Direction des Ressources Humaines, ont été décidées :

- Veille de la DRH sur l'application des dispositions de l'accord de nuit sur l'ensemble des contextes opérationnels,
- Mise en place par la DRH d'actions de sensibilisation à l'attention des Responsables opérationnels,

Politique sociale :

Aides exceptionnelles :

Allocation versée au CE dans le cadre d' «aides exceptionnelles» pour le financement de mesures d'ordre social, ceci dans le cadre d'actions de secours aux salariés.

- Pour l'année 2015, et au regard du bilan relatif à l'utilisation de la « caisse sociale », la Direction a alloué la somme de 20.000 euros au comité d'entreprise, dans les mêmes conditions d'utilisation que précédemment définies, à savoir l'attribution d'aides exceptionnelles.

Médaille du travail :

Remise d'une distinction métallique au titre de leur Médaille d'honneur du travail, Remise d'une gratification particulière prenant la forme d'une prime à partir du 1er janvier 2013.
1 médaille a été remise en 2014.

Liberté d'association

Afin de faciliter la liberté d'expression et d'association, Consort NT lance pour 2015 un projet de mise en place d'un Réseau Social d'Entreprise avec pour objectif de :

- favoriser l'intégration, l'information et l'engagement à l'entreprise de l'ensemble des salariés de Consort NT
- permettre une plus libre circulation de l'information entre l'entreprise et les salariés
- permettre une plus étroite collaboration entre les salariés

4. ENVIRONNEMENT

4.1. En matière de respect de l'environnement, pour répondre aux Principes, les entreprises sont invitées à :
N°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
N°8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Consort NT a mené un projet de déploiement des outils collaboratifs (Office 365) destiné à l'ensemble du personnel des fonctions centrales (450 personnes) ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs ayant un besoin régulier d'interface entre contextes de travail ou avec le siège.
L'objectif est de favoriser le travail collaboratif à distance, impactant le nombre et la fréquence des déplacements de nos collaborateurs.
Le projet « Office 365 » (version en ligne des outils de communication et de collaboration) est déployé.
Désormais, les collaborateurs peuvent avoir :

- Un accès à la messagerie, aux contacts, aux calendriers et aux documents depuis n'importe quel lieu.
- Une collaboration simple et sécurisée avec les collègues et partenaires.
- Une solution complète incluant les applications bureautiques, des solutions de communication et de collaboration (messagerie électronique, messagerie instantanée, conférence audio/vidéo, portails intranet et extranet).

Le taux d'utilisation des solutions de communication à distance (Lync notamment) est en croissance permanente.
Le nombre d'utilisateurs a plus que triplé (de 50 à 180 personnes entre septembre 2014 et février 2015)
L'évolution du nombre de minutes que les utilisateurs passent dans les sessions a été multipliée par 4 sur la même période.
Le nombre total de conférences – incluant de la messagerie instantanée, des audioconférences, du partage d'applications, web,… - a été multiplié par 6 sur la même période.
Au regard de l'accélération de ses usages, Consort NT envisage le déploiement de ses outils à l'ensemble de ses collaborateurs. Un projet de RSE et de déploiement de communautés est à l'étude. Un tel projet aura pour objectif de faciliter les principes de collaboration et de réduire ainsi l'isolement de collaborateurs en mission chez certains de nos clients, sans collaboration quotidienne avec d'autres salariés de Consort NT. Il permettra de plus d'impacter les déplacements et donc de réduire l'impact sur l'environnement.

De même, lors des dernières élections de novembre 2014 en vue du renouvellement du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel, Consort NT, en accord avec ses délégués du personnel, a tenu à mettre en place un vote par voie électronique. Ceci en prenant appui sur le moyens et processus d'un prestataire externe, VOXALY, afin de gérer au mieux les enjeux de confidentialité pour nos salariés.
Cette mise en place a permis de générer une économie sensible de papier et encre (enveloppe, courrier d'accompagnement, bulletin), près de 1 700 personnes devant être touchées par cette campagne. Cette démarche s'inscrit de plus dans les modes de fonctionnement fortement orientés vers la limitation d'impression et le 0 papier.

4.2. En matière de respect de l'environnement, pour répondre aux Principes, les entreprises sont invitées à :
N°9 : À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

L'offre de « TELEMEDECINE » de Consort NT

Depuis 2010, Consort NT appuie sa stratégie par une recherche d'innovation par l'usage. Cette stratégie et la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale ont trouvé une forte convergence au travers du développement de l'offre de « Télémédecine » et de l'ensemble de solutions, humaines avant même que techniques, qu'elle apporte.
L'entreprise s'est appuyée sur son expertise pour construire, en collaboration avec des partenaires du secteur de la santé, des solutions de télémédecine impliquant une mise en relation audio et vidéo ainsi que le partage des informations médicales en temps réel entre patient, intervenant médical, médecin et acteur médico-social.
Ces solutions peuvent être utilisées pour la téléconsultation, la télé-expertise, la télésurveillance et la téléassistance médicale. Leur utilisation peut, par ailleurs, être étendue aux réunions de concertation pluridisciplinaires et aux réunions de staff, pour des usages administratifs, sociaux et médicaux.
Ces avancées technologiques se mesurent d'abord et avant tout en termes de vies humaines sauvées, de malades correctement pris en charge, de fatigues et risques liés aux déplacements maitrisés. Elles permettent aussi de minimiser les impacts carbones liés aux déplacements patients, médecins utilisant des moyens de locomotion qui peuvent passer de la voiture à l'hélicoptère.

- En 2010, 7 chariots étaient déployés.
- En 2013, Consort NT accompagne pleinement 3 grandes régions françaises dans la diffusion de leur programme de Télémédecine :
  un total de 51 chariots est déployé et de nouveaux projets, de nouvelles demandes d'équipement des EPHAD, hôpitaux, nous parviennent régulièrement.
- Sur l'année 2014, le total des établissements équipés a été de 125.
- **Nous prévoyons un déploiement auprès de 130 établissements supplémentaires sur 2015.**
- Sur la base de 50 km « évités » par téléconsultation et une moyenne de 3 téléconsultations par chariot et par semaine, nous pouvons avancer une économie de 264 Tonnes de CO_2 par an.

C'est en s'appuyant ainsi sur des initiatives innovantes, en favorisant le déploiement de ses offres eSanté, que Consort NT entend continuer à développer sa démarche de RSE.

5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

5.1 En matière de respect de lutte contre la corruption, pour répondre au Principe N° 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Consort NT a souhaité affirmer sa position d'entreprise socialement responsable en s'appuyant sur la rédaction et diffusion d'une Charte Ethique, l'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, facteur de progrès social et économique.
La mise en application de cette Charte, et des domaines choisis pour l'année 2014, font parties intégrantes des moyens mis en œuvre par la Direction Générale pour veiller à la lutte contre la corruption.
Sa mise en application s'appuie sur les éléments suivants :

- Déploiement de la charte éthique à l'ensemble du personnel,
- Nomination d'un Responsable Ethique en mars 2014,
- Mise en place d'une adresse mail dédiée à la remontée d'alertes,
- Mise en place d'un suivi annuel des retours dans le cadre du Comité de Direction.

Le programme de déploiement de cette charte éthique et de son suivi se décline progressivement pour l'ensemble des décideurs du Groupe depuis le top management jusqu'aux managers intermédiaires.

Une communication à l'ensemble des collaborateurs est programmée, s'appuyant sur l'intranet de Consort NT ainsi que dans le cadre des entretiens annuels obligatoires.